

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

**Assemblée publique de consultation
Règlement 2017-358-6 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage
afin de permettre les projets intégrés d'habitations dans la zone Mrci-1**

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 3 avril 2017 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau et Philippe Aeschlimann. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le maire explique le projet de règlement qui a pour but de permettre les projets intégrés d'habitations dans la zone Mrci-1 afin de donner suite à une demande pour construire quatre unités de six logements au 524, 8^e Rang.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées. La nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter sont expliquées.

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Le Maire communiquera avec le promoteur pour le convier à une rencontre avec les personnes intéressées afin qu'il présente son projet.

**Assemblée publique de consultation
Règlement 2017-438 sur les ententes relatives aux travaux municipaux**

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 3 avril 2017 à 20 h 45, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau et Philippe Aeschlimann. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le maire explique le projet de règlement qui a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité et d'abroger tous les règlements concernant les ententes avec les promoteurs relativement à la réalisation et à la prise en charge des travaux municipaux, plus particulièrement le règlement 93-261 de la Municipalité.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

Séance ordinaire du 3 avril 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 3 avril 2017 à 20 h 55, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau et Philippe Aeschlimann.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h 55, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2017-04-404

2. Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier relatif à la demande de dérogation mineure sur le lot 4 390 081, situé dans le 8^e Rang. Monsieur Aeschlimann s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

3. Lot 4 390 081, situé dans le 8^e Rang : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un silo à grains sur le lot 4 390 081, situé dans le 8^e Rang, est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2017-04-405

Lot 4 390 081, situé dans le 8^e Rang : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un silo à grains à 9,56 mètres de la ligne de rue et à 4,08 mètres d'un bâtiment principal sur le lot 4 390 081, situé dans le 8^e Rang;

Considérant que la demande a déjà été traitée (réf. résolution 2017-03-374);

Considérant que la désignation de l'immeuble visé était erronée;

Considérant que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 15 mètres de la ligne de rue et de 10 mètres d'un bâtiment principal;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole (Ab-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution 2017-005);

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- de rescinder la résolution numéro 2017-03-374;
- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté

4. 71, rang Double : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure visant à convertir en pension pour chiens (chenil) un bâtiment situé au 71, rang Double est présentée.

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2017-04-406

71, rang Double : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser la présence d'un chenil à environ :

- 73 mètres de la résidence située au 69, rang Double;
- 100 mètres de la résidence située au 76, rang Double;
- 173 mètres de la résidence située au 65, rang Double;
- 215 mètres de la résidence située au 86, rang Double;
- 230 mètres de la résidence située au 59, rang Double;
- 250 mètres de la résidence située au 90, rang Double;
- 420 mètres de la résidence située au 38, rang Double;
- 425 mètres de la résidence située au 101, rang Double;
- 435 mètres de la résidence située au 37, rang Double;
- 490 mètres de la résidence située au 28, rang Double;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise également à autoriser un chenil comportant :

- 6 enclos intérieurs ayant chacun une superficie de 1,95 m²;
- 2 enclos intérieurs ayant des cloisons de 0,91 mètre de hauteur ceinturant les enclos;
- 2 enclos intérieurs ayant des cloisons opaques et recouvertes d'un recouvrement non poreux sur une hauteur de 0,91 mètre;

Considérant que le règlement de zonage prévoit qu'aucun bâtiment faisant partie d'un chenil de même que tout enclos ou cage faisant partie d'un tel établissement ne peut être implanté à moins de 500 mètres de toute résidence voisine, dans le cas où les chiens sont gardés à l'intérieur d'un bâtiment autorisé à cette fin et où des enclos extérieurs sont également aménagés;

Considérant que le règlement de zonage prévoit que chaque enclos doit avoir une superficie minimale de 3 m²;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

Considérant que le règlement de zonage prévoit que les cloisons ceinturant les enclos doivent avoir une hauteur totale minimale de 1,80 mètre;

Considérant que le règlement de zonage prévoit que les cloisons ceinturant les enclos intérieurs doivent être opaques et recouvertes d'un recouvrement non poreux sur une hauteur minimale de 1 mètre;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole (A-4), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la nature du projet;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution 2017-013);

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-407

5. Procès-verbaux des 6 et 20 mars 2017 : approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2017, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-408

6. Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 avril 2017, auxquels sont ajoutés les comptes suivants :

- Michel Auclair 950,00 \$ (conciergerie)
95,00 \$ (travaux divers)
- MRC du Haut-Richelieu 92,00 \$ (plans de zonage)
- Rona inc. 21,92 \$ (articles divers)

le tout pour un montant total de 100 086,77 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

7.1 Règlement 2017-358-6 afin de permettre les projets intégrés d'habitations dans la zone Mrci-1 : adoption du second projet

L'adoption du second projet de règlement 2017-358-6 est reportée à une séance ultérieure.

2017-04-409

7.2 Règlement 2017-438 sur les ententes relatives aux travaux municipaux : adoption

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville peut adopter un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que le présent règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation des travaux prévus à ce règlement, sur la prise en charge ou le partage des coûts s'y rattachant ainsi que sur le paiement préalable de toute quote-part ou la production de toute garantie ou de tout cautionnement que le règlement détermine;

Considérant que le présent règlement a également pour but d'établir la procédure, les modalités et les mesures nécessaires pour la mise en place des services publics et le partage des coûts entre la Municipalité, le titulaire du permis ou du certificat et, le cas échéant, les bénéficiaires des travaux relatifs au projet;

Considérant que le présent règlement abroge tous les règlements concernant les ententes avec les promoteurs relativement à la réalisation et à la prise en charge des travaux municipaux et plus particulièrement le règlement 93-261 de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement a été tenue le 3 avril 2017;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'adopter le règlement 2017-438 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-438 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-04-410

7.3 Règlement 2017-399-01 modifiant le règlement 2012-399 relatif à l'utilisation de l'eau potable : adoption

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement 2012-399 relatif à l'utilisation de l'eau potable;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement;

Considérant que la Municipalité désire abroger l'article 7.7 prohibant tout jeu d'eau public sur le territoire de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 20 mars 2017;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'adopter le règlement 2017-399-01 modifiant le règlement 2012-399 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-399-01 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-04-411

7.4 Règlement 2017-440 relatif au Comité consultatif d'urbanisme : adoption

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement 2003-338 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité désire remplacer le règlement 2003-338;

Considérant que le règlement 2017-440 a pour objet de prescrire la forme, la composition, le mandat et les règles de base de fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 20 mars 2017;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'adopter le règlement 2017-440 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-440 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

2017-04-412

7.5 Règlement 2017-431 (RM-110) sur les systèmes d'alarme : modification

Considérant qu'une correction doit être apportée au règlement de la Municipalité portant le numéro 2017-431 (RM-110) sur les systèmes d'alarme;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- de remplacer le chiffre « 13 » par le chiffre « 14 » à l'*Article 8 – Fausses alarmes* du règlement 2017-431 (RM-110) sur les systèmes d'alarme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8. Première période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

9.1 Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 avril 2017.

9.2 Madame Marcoux : charte des Loisirs

La lettre datée du 10 mars 2017 de Madame Yolande Marcoux, résidente de Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant un suivi concernant la charte des Loisirs est déposée.

Le dossier concernant la charte et les règlements généraux des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. étant présentement à l'étude au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une réponse écrite sera transmise à Madame Marcoux l'informant que ce dossier est en attente.

2017-04-413

9.3 Régie intermunicipale d'incendie : frais postaux

Considérant que les exemplaires du Guide Secours et Prévention de la Régie intermunicipale d'incendie ont été distribués sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville par chacune des Municipalités puisque, à titre de membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), elles bénéficient d'un tarif préférentiel de Postes Canada;

Considérant la résolution Ri-2017-03-835 de la Régie intermunicipale d'incendie suggérant aux deux Municipalités de ne pas refacturer à la Régie les frais relatifs à la distribution postale, puisque ces frais ne sont pas très élevés et que la refacturation engendre des frais administratifs;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- de ne pas refacturer à la Régie intermunicipale d'incendie les frais postaux s'élevant à 67,59 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

2017-04-414

9.4 Postes Canada : lettre à la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada

Considérant la correspondance datée du 22 mars 2017 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes concernant la campagne « Sauvons Postes Canada »;

Considérant que les membres du Conseil sont en faveur de la transmission à la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada de la lettre ayant comme objet « L'avenir de Postes Canada »;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- de transmettre la lettre ayant comme objet « L'avenir de Postes Canada » à la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-415

9.5 Cercle de Fermières Ste-Brigide-d'Iberville : exposition annuelle – don

Considérant la lettre datée du 31 mars 2017 de Madame Carmen Gagnon, présidente du Cercle de Fermières, demandant un don pour l'exposition annuelle ayant eu lieu les 25 et 26 mars 2017;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ au Cercle de Fermières Ste-Brigide-d'Iberville, à titre de don pour l'exposition annuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-416

10.1 OMH : regroupement

Considérant que la Loi 83 apporte des modifications à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* permettant la création d'un office régional d'habitation (article 58.1 de la LSHQ) sur le territoire d'une MRC;

Considérant que la création d'un office régional d'habitation se fera par le regroupement des offices municipaux d'habitation existants;

Considérant le projet de regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH) du territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à se joindre au regroupement des OMH de Farnham et de Bedford;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ne désire pas participer au regroupement des offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

2017-04-417

10.2 OMH : regroupement

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire veut réduire le nombre d'offices municipaux d'habitation en les regroupant au sein d'entités régionales;

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Farnham et celui de Bedford sont déjà regroupés aux fins de gestion;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire se joindre à ce regroupement;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- de demander à la Ville de Farnham et à la Ville de Bedford d'accepter que l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville fasse partie du regroupement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11.1 Rang des Écossais : résolution de la Ville de Saint-Césaire

La résolution 2017-03-117 de la Ville de Saint-Césaire par laquelle il a été décidé de ne pas procéder aux travaux tels que soumis par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et de proposer qu'une réfection plus importante, suite à une évaluation conjointe, puisse être planifiée sur le rang des Écossais est déposée.

2017-04-418

11.2 Afficheur de vitesse

Considérant que le Conseil désire acheter un afficheur de vitesse pour la Municipalité;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- d'autoriser l'achat d'un afficheur de vitesse pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-419

11.3 Emploi d'été : offre d'emploi

Considérant que la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2017 pour bénéficier des services d'un étudiant pendant la période estivale 2017;

Considérant que malgré le fait qu'aucune réponse n'ait été reçue à ce jour concernant cette demande, les membres du Conseil désirent faire paraître l'offre d'emploi;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'autoriser la parution de l'offre d'emploi;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

- de spécifier que l'embauche d'un étudiant est conditionnelle à l'obtention de la subvention du programme Emploi d'été Canada 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-420

11.4 Journalier : offre d'emploi

Considérant que la Municipalité désire engager un journalier pour un poste permanent à raison de 3 jours par semaine;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'autoriser la parution de l'offre d'emploi dans le bulletin municipal *La Flûte*, le site Internet de la Municipalité et divers sites d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-421

12.1 Comité consultatif d'urbanisme : mandat

Considérant que le mandat de Monsieur Marcel Picard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme prend fin en mars 2017;

Considérant que Monsieur Picard désire renouveler son mandat et qu'aucune autre candidature n'a été reçue suite à l'annonce publiée dans le bulletin municipal *La Flûte*;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution 2017-012);

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- de renouveler le mandat de Monsieur Marcel Picard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 3 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-422

12.2 970, rang de la Rivière Ouest : demande d'autorisation à la CPTAQ (aliénation/lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 0,4 hectare du lot 4 390 293 pour l'agrandissement de la propriété située au 970, rang de la Rivière Ouest;

Considérant que l'agrandissement permettra de construire une installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Considérant que le lot visé est situé en zone agricole (A-7), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution 2017-014);

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'aviser la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-423

12.3.1 Inspecteur municipal et en bâtiment : fin d'emploi

Considérant que Monsieur Julien Mainville a été embauché à titre d'inspecteur municipal et en bâtiment le 15 octobre 2015;

Considérant qu'après environ un an et demi, Monsieur Mainville n'a pas atteint le niveau de rendement attendu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- de mettre fin à l'emploi de Monsieur Julien Mainville à titre d'inspecteur municipal et en bâtiment;
- d'aviser Monsieur Mainville :
 - que la présente résolution constitue son avis de cessation d'emploi, lequel est effectif à compter de la date de signification;
 - que la date de son départ est fixée à deux semaines après la signification de la présente résolution;
 - qu'il pourra, s'il le désire, continuer à exercer ses fonctions jusqu'à son remplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-424

12.3.2 Inspecteur municipal et en bâtiment : offre d'emploi

Considérant que la Municipalité désire engager un inspecteur municipal et en bâtiment pour un poste permanent à raison de 3 jours par semaine;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser l'affichage de l'offre d'emploi pour un inspecteur municipal et en bâtiment dans le bulletin municipal *La Flûte*, le site Internet de la Municipalité et divers sites d'emploi;
- de prévoir que les fonctions de journalier puissent être ajoutées aux fonctions d'inspecteur municipal et en bâtiment advenant qu'une personne soit qualifiée pour effectuer toutes les tâches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

2017-04-425

12.3.3 Inspecteur municipal et en bâtiment : services professionnels

Considérant l'offre de services professionnels datée du 25 mars 2017 de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM);

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- de retenir les services professionnels de la firme GESTIM, au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-426

13.1 FQM – congrès 2017 : réservation de chambres

Considérant que la Municipalité désire que deux représentants du Conseil participent au congrès 2017 de la FQM qui se tiendra à Québec les 28, 29 et 30 septembre 2017;

Considérant qu'en vue de ce congrès, la Municipalité doit réserver deux chambres à l'Hôtel Delta Québec, et ce, via la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 537,66 \$ à Hôtel Delta Québec et sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu, accompagné des documents requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-427

14.1. Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville : mandats

Considérant qu'il y a un mandat venu à échéance et un poste vacant au Conseil d'administration des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que trois résidents de la Municipalité ont soumis leur candidature, soit Monsieur Guy Charbonneau, Monsieur Luc Daigneault et Monsieur Serge Demers;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- de nommer Monsieur Guy Charbonneau et Monsieur Serge Demers pour siéger au Conseil d'administration des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à titre d'administrateurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-04-428

14.2. Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville – terrain de soccer : soumissions

Considérant que les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ont été en appel d'offres par invitation pour la réalisation d'un terrain de soccer sur le terrain des loisirs de la Municipalité;

Considérant les soumissions reçues :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 avril 2017**

Excavations Daniel Bonneau	28 634,23 \$
Excavation CMR inc.	21 382,90 \$
B. Frégeau & Fils inc.	18 440,00 \$

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à octroyer le contrat pour la réalisation d'un terrain de soccer au plus bas soumissionnaire conforme, soit B. Frégeau & Fils inc., le tout pour un montant de 18 440 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

15. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire donne lecture du rapport de l'inspecteur municipal et du rapport des permis émis pour le mois de mars 2017.

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

17. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2017-04-429

18. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
20 avril 2017**

Séance extraordinaire du 20 avril 2017

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le jeudi 20 avril 2017 à 19 h 25, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

L'avis de convocation a été signifié.

2017-04-430

1. Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville : entente

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'*Entente de location d'une partie du lot 4 390 813 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Activités équestres* à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que les membres du Conseil sont d'accord avec le contenu de cette entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver l'*Entente de location d'une partie du lot 4 390 813 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Activités équestres*;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.1 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville : Chalet des loisirs – Rénovations

Le dossier concernant les rénovations au Chalet des loisirs est reporté à une séance ultérieure.

2017-04-431

2.2 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville : Chalet des loisirs – Électricité

Considérant la lettre datée du 23 novembre 2016 de la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville demandant à la Municipalité de rendre conformes les branchements 120/240V et 347/600V du Chalet;

Considérant qu'il y a quelques autres travaux électriques à effectuer sur le terrain des loisirs et au Chalet;

Considérant qu'un montant de 10 000 \$ est prévu au budget 2017 pour l'entretien du Chalet;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
20 avril 2017**

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'engager un électricien pour réaliser les travaux suivants :
 - enlèvement du branchement 347/600V;
 - installation aérosousterraine du branchement 120/240V;
 - alimentation des lumières du terrain de balle par le branchement 120/240V;
 - remplacement de la sentinelle extérieure;
 - réparation de l'éclairage d'urgence dans le Chalet des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Levée de la séance

Considérant que les sujets mentionnés à l'avis de convocation ont été traités et qu'il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Irène King, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe